

COMMUNE DE LANDRY

Liste des délibérations

Conseil Municipal du 26 mai 2025

A 19H30

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Didier FAVRE, Fabrice QUEY, Nathalie VILLIEN, Jean-Marc MANIER, Christophe HIDALGA, Michelle OUGIER.

Absents excusés : Brigitte BOIRARD (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET), Géraldine COTE (pouvoir à Nathalie VILLIEN), Emmanuel COLIRE (pouvoir à Christophe HIDALGA), Julien CLEMENT-GUY (pouvoir à Fabrice QUEY), Jérôme FAVRE (pouvoir à Didier FAVRE) ; Annette KLASSEN.

1. Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » au SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX – validation de la date effective du transfert

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2024/402/SPA, du 18 septembre 2024, est venu approuver les modifications statutaires du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX.

Ces nouveaux statuts avaient été auparavant approuvés en Conseil Syndical du SIVOM le 23 mai 2024, en Conseil Municipal de la Commune de LANDRY le 24 juin 2024 et en Conseil Municipal de la Commune de PEISEY-NANCROIX le 25 juin 2024.

Ces nouveaux statuts prévoient notamment que le SIVOM a désormais pour compétence « l'Eau et l'Assainissement », en lieu et place des Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX.

Il convient, dès à présent, de déterminer la date effective de ce transfert, par délibérations concordantes du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, de la Commune de LANDRY et de la Commune de PEISEY-NANCROIX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Que le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » de la Commune de LANDRY vers le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX sera effectif au 1^{er} janvier 2026
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du SIVOM, à Monsieur le Maire de la Commune de PEISEY-NANCROIX, à Monsieur le préfet, et au comptable de la Collectivité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2. Approbation de la mise en place de caméras de surveillance sur la Voie de secours dans le cadre du renouvellement d'autorisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral n°20215/0120, en date du 08 juin 2015, le préfet de la Savoie a autorisé l'installation d'un système de vidéoprotection situé sur la Voie de Secours à VALLANDRY.

Dans le cadre du renouvellement de cette autorisation, les Services de la Préfecture compétents souhaitent que le Conseil Municipal se prononce sur l'installation de ces caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'installation de caméras sur le territoire de la Commune de LANDRY et plus précisément sur la Voie de Secours à VALLANDRY
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Ouvertures de postes – emplois saisonniers

Monsieur le Maire expose :

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2°
- Considérant la nécessité de recruter, comme chaque année, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité, il est proposé l'ouverture des postes suivants :

<u>Services</u>	<u>Durée</u>	<u>Nombre</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Services techniques - Fleurissement	Du 1 ^{er} juin 2025 au 30 juin 2025	1	22h30
	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2025	1	22h30
	Du 15 juillet au 14 août 2025	1	22h30
	Du 1 ^{er} août 2025 au 31 août 2025	1	22h30
	Du 1 ^{er} juin 2025 au 31 octobre 2025	1	Temps complet
Gardiennage Eglise	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 31 août 2025	1	18h00
Cinéma de Vallandry	Du 27 juin 2025 au 06 septembre 2025	1	Temps complet
Agent de surveillance de nuit Résidence Adret	Du 15 juin 2025 au 15 septembre 2025	2	Temps complet
Agent d'entretien VALLANDRY	Du 15 juin 2025 au 15 septembre 2025	1	Temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les propositions de Monsieur le Maire,
- De l'autoriser à signer les contrats correspondants, ainsi que tous documents relatifs à ces emplois
- De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2025.

4. Demande de participation financière au SDES – travaux éclairage public – Route de Montchavin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune s'engage à réaliser et à financer des travaux de d'éclairage public (remplacements), sur la Route de Montchavin, dont le montant total HT s'élève à 16 897.50 €. Une aide financière, sous forme de subvention, peut être demandée au SDES (Service Départemental d'Energie de la Savoie). La différence serait prise sur le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'aide financière du SDES
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- De s'engager à rétrocéder au SDES les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) associés aux travaux et à signer la convention afférente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Maire,
Thierry MARCHAND-MAILLET**

